

Interim : cet outil de flexi-sécurité que l'exécutif cherche désespérément

Ouvert depuis plusieurs mois maintenant et renforcé depuis la publication du rapport de Jean-Denis Combexelle le 9 septembre dernier, le débat sur la réforme du Code du travail nous interroge sur le système que nous souhaitons pour notre société.

Un système qui doit allier la flexibilité pour les entreprises afin de répondre aux aléas des carnets de commandes, et à la sécurité des salariés, dont les droits doivent être préservés. Un système qui doit prendre en compte l'uberisation de pans entiers de notre économie, qui n'est qu'un début, tant la révolution digitale n'en est qu'aux prémices.

Oui, le Code du travail doit être simplifié, pour être plus lisible donc plus efficace. Mais est-ce bien le débat, puisque Le CDI restera le contrat de travail dominant ? On peut le comprendre, dans un contexte de crise, les salariés réclament de la sécurité et ce type de contrat garantit non seulement les droits des salariés, mais également renforce le lien avec l'entreprise, une valeur d'attachement essentielle pour les Français.

Oui, des assouplissements du temps de travail doivent être rendus possible en donnant aux salariés la liberté d'effectuer des heures supplémentaires, même s'il reste préférable de favoriser la création d'emplois. Le véritable débat réside ailleurs, on le sait. La seule préoccupation de l'exécutif est de résoudre l'équation qui permettra de remettre au travail ceux qui restent sur le quai du grand train des changements technologiques, et de permettre à ces milliers de jeunes diplômés de décrocher un job, alors même que les entreprises ont cruellement besoin d'eux.

Jusqu'à présent, face à une conjoncture vacillante, les entreprises ont joué des CDD. Un outil flexible qui leur permet de répondre temporairement à l'afflux de commandes. On le constate, ces derniers mois, plus de 80% des contrats signés sont de ce type. Une solution qui ne satisfait pourtant ni les entreprises ni les salariés. Pour les premières, il reste lourd dans le recrutement et les démarches administratives. Pour les salariés, faute d'accompagnement, les revoilà à la case départ à la fin du contrat. Voilà comment notre société fait du sur-place.

Pour répondre aux enjeux du 21e siècle qui conjuguent flexibilité d'une part et sécurité de l'autre, le travail temporaire, est une solution performante. Les professionnels du travail temporaire prennent en charge le recrutement, la formation, l'accompagnement et le reclassement des salariés. Les agences sont devenues des bureaux de placement capables de valoriser leurs meilleurs profils. Des profils évalués à leur juste valeur et opérationnels en temps réel. Dans un processus de recrutement, les entreprises favorisent l'expérience des intérimaires, leur employabilité et leur capacité d'adaptation ne sont plus à démontrer.

Ce recours au travail temporaire, pourtant trop peu utilisé est une réponse rapide à cette inadéquation de l'offre et la demande de travail qui décourage les entreprises et laisse sur le bord du chemin des millions de Français en âge de travailler.

Dans la loi sur la réforme du Code du travail qui est en train de prendre forme, il est crucial, pour qu'enfin la courbe du chômage s'inverse, de simplifier autant que ce peut, les contrats de travail temporaire. Concrètement, il faut supprimer le délais de carence avant la signature d'un nouveau

contrat, aujourd'hui d'une durée minimale d'un tiers du temps de la précédente mission. N'oublions pas que l'intérim est non seulement le meilleur levier de maintien dans une activité réduite pour des dizaines de milliers de personnes, mais également l'indicateur avancé de la reprise économique quand les entreprises ne prennent pas le risque d'embaucher même en CDD.

Il est temps briser le tabou de l'emploi temporaire et de valoriser cet outil de flexi-sécurité que l'exécutif cherche désespérément.